



Titre de sejour famille et vie privé

Par **ouba**, le **17/10/2009** à **12:27**

Bonjour, merci pour ta reponse . pour etre plus precis je rentré en france avec un visa schengen destination pays bas apres quelque jours je suis rentré en france ou se trouvait ma copine avec qui je vis il y plus de 16 mois, enfin on c'est marié. ma question est: comment prouvé la communauté de vie ,et mon visa schegen court sejour est il valable en france. enfin pour la demande de mon premier titre comment ca se passe a la prefecture? merci de m'apporter votre aide.

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **20:55**

Bonjour,

le visa est valable en France, car on considère que c'est une entrée régulière dans tout l'espace schengen.

Pour les preuves de vie commune, il faut un bail, des factures edf, de téléphone à vos deux noms et même adresse depuis au moins six mois depuis le mariage.

Le titre de séjour est à demander en Préfecture, ou en sous préfecture pour les villes comme Paris.

Par **louise28**, le **14/02/2010** à **19:55**

boinnkour anais

j'ai changé de pseudo car je ne pouvais plus me connecter avec le même pseudo avant qui est laurence28.

je voulais juste vous informer que ma situation tire à la fin je ne sais si vous pouvez vous rappeler de moi, en gros j'avais eu un refus de renouvellement donc j'étais mariée à un français et j'ai divorcé suite à la violence conjugale. après plusieurs recours j'ai eu l'annulation. après j'ai changé de région et me suis mariée avec un français je précise que mon entrée en France est bien un visa long séjour. donc un mois après le mariage je suis allée à la préfecture demander mon transfert de dossier et un récépissé de 3 mois m'a été remis et il y a 2 semaines j'ai reçu la convocation de la visite médicale. je vous relate tout ceci pour que vous vous en rappeliez de moi car nous avons discuté et m'avez aidé grâce à vos conseils. donc voilà, ou j'en suis merci